

Mémoire de l'Union des consommateurs

Errata

- p.12 4^e ligne Corriger la référence aux décisions de la Régie pour se lire
« D-2003-93, D-2003-232 et D-2004-47 »
- p.12 3^e par. 1^{ère} ligne remplacer : réponse à la Question 10.4
par : réponse à la Question 10.6
- 2^e ligne Dans la citation corriger :
.... ne serait pas acceptée ...
- p.15 dernier par. 3 dernières lignes Remplacer : 263,8 M\$ par 273,9 M\$
Remplacer : 122,0 M\$ ou 4,27 %
Par : 132,1 M\$ ou 4,46 %
- p.16 5^e ligne Remplacer : 4,27 % par : 4,46 %
- p. 21 avant dernière ligne Remplacer : les ménages
Par : certains ménages
- p.23 Conclusions : Ajouter une conclusion en haut de la page (avant les 3 dernières)
- De surseoir à toute autorisation « de créer un compte de frais reportés dans lequel serait versés l'ensemble des écarts nets d'approvisionnement » jusqu'à plus ample examen de cette question en connaissance des conséquences tarifaires prévisibles dans une future cause tarifaire,

